



Communiqué de presse

Luxembourg, le 29 septembre 2020

L'action de l'UE pour lutter contre la pauvreté des enfants doit être mieux ciblée, estime la Cour des comptes européenne

Selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, il est quasiment impossible de déterminer la mesure dans laquelle l'UE a contribué aux efforts déployés par les États membres pour réduire la pauvreté infantile. Les instruments de l'UE examinés ont une utilité et une influence limitées car ils ne sont pas juridiquement contraignants – et les outils plus porteurs, tels que le Semestre européen ou le soutien au titre des fonds de l'UE, ciblent rarement la pauvreté infantile de manière spécifique. Il est donc difficile de déterminer si l'action de l'UE contribue efficacement aux efforts fournis pour s'attaquer à ce problème important, déclarent les auditeurs.

Près d'un enfant sur quatre dans l'UE est exposé au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Des études montrent néanmoins que les avantages économiques d'un investissement en faveur des enfants compensent largement les coûts financiers occasionnés. Au sein de l'UE, la lutte contre la pauvreté des enfants est l'affaire de chaque État membre. Le rôle de la Commission européenne consiste à compléter et à soutenir les actions nationales dans ce domaine au moyen d'instruments juridiques et financiers. Les auditeurs se sont attachés à évaluer dans quelle mesure l'action de l'UE, moyennant le recours à ces instruments, a contribué efficacement aux efforts des États membres.

«La pauvreté des enfants demeure un problème grave au sein de l'UE et n'est pas compatible avec une société qui se veut durable, inclusive et équitable. Malheureusement, il est probable qu'elle gagne du terrain au lendemain de la crise de la COVID-19 qui nous touche actuellement», a déclaré M. Tony Murphy, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Il est impératif que les futurs financements et initiatives stratégiques de l'UE visant à lutter contre la pauvreté infantile soient fondés sur des informations fiables si l'on veut qu'ils aient des retombées positives sur le niveau de la pauvreté infantile dans l'UE.»

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Les auditeurs considèrent que la recommandation émise par la Commission en 2013 et intitulée «Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité» était une bonne initiative de l'UE en ce qu'elle permettait d'appréhender la lutte contre la pauvreté des enfants de manière intégrée. Il est cependant impossible d'évaluer si elle a été correctement mise en œuvre, compte tenu de l'absence d'échéances et d'objectifs mesurables. Les auditeurs concluent que la recommandation n'a eu qu'un impact minimal sur les politiques nationales.

Le socle européen des droits sociaux de 2017 est un autre instrument non contraignant auquel il est possible de recourir pour lutter contre la pauvreté infantile. Les auditeurs estiment qu'il a permis de renforcer la prise de conscience relative aux politiques sociales au sein de l'UE. Ils se félicitent de la proposition d'établir un plan d'action relatif au socle européen des droits sociaux (pour 2021) et relèvent que sa concrétisation sera essentielle pour fournir un aperçu de l'évolution de l'application des différents principes du socle.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale fait partie intégrante de la stratégie Europe 2020, qui fixe l'objectif de sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté d'ici à 2020. Les auditeurs soulignent que les progrès sont limités à ce jour et qu'il est peu probable que ce chiffre soit atteint. Le Semestre européen vise, quant à lui, à coordonner les efforts nationaux pour atteindre les objectifs stratégiques, principalement au moyen de recommandations par pays (RPP), émises à l'intention des États membres, sur des aspects économiques et sociaux importants. Les auditeurs ont toutefois constaté que les RPP traitent rarement de la pauvreté des enfants de manière explicite.

Par ailleurs, ils soulignent que les enfants vivant dans la pauvreté ne constituent pas un groupe cible spécifique pour le soutien financier de l'UE. On ne connaît pas les montants des financements alloués directement à la lutte contre la pauvreté des enfants, pas plus que les avancées réalisées dans ce domaine. Pour ce qui est des perspectives futures, les auditeurs soulignent qu'en raison de ce manque d'informations, il y a un risque que les mesures appropriées ne soient pas prises et que les fonds adéquats ne soient pas disponibles lors de l'élaboration de la future garantie européenne pour l'enfance ou d'autres initiatives stratégiques.

En vue de contribuer aux futures initiatives de l'UE pour la prochaine période de programmation, les auditeurs recommandent à la Commission européenne:

- d'inclure, dans son plan d'action pour le socle européen des droits sociaux, des mesures et des objectifs visant à lutter contre la pauvreté des enfants;
- de fournir des orientations internes précises concernant les situations pouvant donner lieu à une éventuelle RPP directement axée sur la pauvreté infantile;
- de centrer les investissements sur la lutte contre la pauvreté des enfants pour la période 2021-2027, et d'en effectuer le suivi;
- de veiller à ce que la mise en œuvre de la future garantie européenne pour l'enfance puisse s'appuyer sur suffisamment de données fiables.

Remarques à l'intention des journalistes

Selon les dernières données d'Eurostat, dans l'UE, près de 23 millions d'enfants (âgés de moins de 18 ans) sont exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. En d'autres termes, ils vivent dans des foyers confrontés à au moins l'un des trois problèmes suivants: risque de pauvreté monétaire, privation matérielle aiguë et très faible niveau d'intensité de travail.

Le rapport spécial n° 20/2020 intitulé «Lutte contre la pauvreté des enfants – Le soutien de la Commission doit être mieux ciblé» est disponible sur le site internet de la Cour (eca.europa.eu) dans 23 langues de l'UE.

La Cour des comptes européenne a récemment publié un [rapport sur le Semestre européen](#), dans lequel elle s'est penchée sur la stratégie Europe 2020, et notamment l'objectif fixé en matière de lutte contre la pauvreté.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre.

Pour obtenir des informations sur les mesures prises par la Cour des comptes européenne en raison de la pandémie de COVID-19, veuillez cliquer [ici](#).

Contact presse pour ce rapport

Vincent Bourgeois – E: vincent.bourgeois@eca.europa.eu

T: (+352) 4398 47 502 / M: (+352) 691 551 502